

2022-11-09

Énoncés de position de la SNAP-VO sur le parc de la Gatineau

Compilation des considérations de la SNAP-VO sur la biodiversité, la connectivité, la valeur économique, les propriétés privées, le transport et les loisirs dans le parc de la Gatineau.

Sommaire exécutif

Le parc de la Gatineau possède des habitats uniques qui abritent une riche biodiversité, y compris de multiples espèces en péril. Malheureusement, il est gravement menacé par les changements climatiques, la surutilisation et la mauvaise utilisation, la diminution de la connectivité écologique et la perte d'habitats. La création d'une loi, l'augmentation du financement de la Commission de la capitale nationale et la mise à jour du plan de conservation du parc permettraient de protéger ses écosystèmes.

Par ailleurs, les corridors écologiques sont également essentiels à la préservation de ses habitats. La restauration du réseau de connectivité autour du parc de la Gatineau devrait être une priorité.

L'étude la plus récente pour laquelle nous disposons de données estime l'impact économique du parc de la Gatineau à 241,5 millions de dollars par an et la valeur de son écosystème à 152,6 millions de dollars par an.

Les propriétés privées à l'intérieur des limites du parc entraînent la fragmentation de l'habitat, la perte de l'intégrité de l'écosystème, les restrictions de l'accès public, les dommages aux zones riveraines, la baisse de la qualité de l'eau et la perte de l'agrément du public. Par conséquent, la Commission de la capitale nationale devrait se concentrer sur l'acquisition de terrains privés. La SNAP-VO a plaidé pour une utilisation responsable des parcs qui respecte les règles et règlements de la CCN. Nous encourageons l'engagement entre les agences gouvernementales et les groupes récréatifs.

Le parc de la Gatineau offre un transport public limité. La plupart des visiteurs utilisent des véhicules motorisés. Malheureusement, cela signifie aussi que le parc n'est pas accessible à tous. Par conséquent, nous demandons l'interdiction de fragmenter davantage l'habitat et de créer de nouveaux espaces de stationnement. La SNAP-VO préconise également l'utilisation d'un micro-

transport en commun répondant à la demande et une stratégie intégrée de transport interprovincial.

Afin de s'assurer que le parc de la Gatineau reste intact pour les générations futures, la SNAP-VO demande l’élaboration d'un projet de loi qui :

- Établi le parc de la Gatineau dans la législation ;
- Assurerait que l'intégrité écologique est une priorité, et ;
- Stipulerait que les changements aux limites du parc de la Gatineau ne peuvent être faits qu'avec l'approbation du Parlement.

Table des matières

Sommaire exécutif **Error! Bookmark not defined.**

Contexte 3

Biodiversité..... **Error! Bookmark not defined.**

Connectivité et corridors écologiques..... 4

Valeur économique 5

Propriété privée **Error! Bookmark not defined.**

Activités récréatives **Error! Bookmark not defined.**

Transports 7

Législation 8

Contexte

La mission de la Section Vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-VO) est de protéger et de préserver la biodiversité dans la vallée de l'Outaouais en favorisant et en défendant l'intégrité écologique dans la gestion des terres publiques, en travaillant avec d'autres groupes environnementaux locaux et régionaux et en collaborant avec les communautés autochtones, les industries et les gouvernements. Nous avons été créés en 1970 lorsqu'un groupe de citoyens inquiets a pris connaissance des plans de développement du parc de la Gatineau. Depuis, nous nous sommes impliqués dans de nombreuses questions concernant la protection de la nature sauvage dans l'Est de l'Ontario et l'Ouest du Québec. Plus de 50 ans plus tard, la SNAP-VO est toujours préoccupée par l'intégrité écologique du parc de la Gatineau et travaille à la préservation de ses écosystèmes.

En assurant la protection du parc de la Gatineau, nous favorisons les collectivités et les économies locales et nous honorons notre histoire. Nous offrons des possibilités de loisirs dans un environnement naturel et nous veillons à ce que les écosystèmes divers et complexes de la région de la capitale nationale soient protégés dans un avenir lointain, y compris les espèces en voie de disparition qui dépendent de notre intendance. Grâce à notre expertise, nous avons compilé des informations sur les enjeux et les considérations du parc de la Gatineau et de sa gestion.

Biodiversité

Le parc de la Gatineau est unique parce qu'il est un point de convergence de multiples habitats variés qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Il se trouve dans la zone de transition entre la forêt boréale du Bouclier canadien au nord et la forêt tempérée orientale des basses terres du Saint-Laurent au sud, l'escarpement d'Eardley étant à la jonction exacte des deux. Essentiellement forestier, le parc compte également plus de 50 plans d'eau, des lacs aux étangs, qui parsèment son paysage.

Cette diversité d'habitat se reflète également dans le nombre élevé d'espèces que l'on trouve sur ses 361 km² ; plus de 1100 plantes, 17 amphibiens et 230 espèces d'oiseaux ont été recensés. On estime qu'environ 1200 cerfs de Virginie, 200 ours noirs et huit loups vivent dans le parc. Dans l'ensemble, il fournit un habitat à 27 % de toutes les espèces végétales et vertébrées du Canada et à plus de 40 % de celles du Québec et de l'Ontario.

Le parc de la Gatineau abrite notamment 150 espèces végétales et animales dont la conservation est préoccupante au Québec et au Canada, dont vingt-trois sont officiellement désignées comme étant en voie de disparition. Les experts gouvernementaux ont identifié ces animaux et ces plantes comme étant susceptibles de disparaître de notre pays.

Les menaces qui pèsent sur les espèces indigènes mentionnées précédemment proviennent de la récolte illégale dans le parc, de l'introduction d'espèces non indigènes, du changement climatique, de la surutilisation, de la diminution de la connectivité écologique et de la perte d'habitat.

La SNAP-VO soutient la législation visant à protéger le parc de la Gatineau, à augmenter le financement pour assurer une surveillance écologique efficace des espèces et à accroître le nombre d'employés chargés de la conservation. La SNAP-VO préconise la mise à jour du Plan de conservation du Parc, qui devrait inclure une stratégie de gestion active des écosystèmes.

Connectivité et corridors écologiques

La connectivité représente la facilité avec laquelle les espèces peuvent se déplacer dans un paysage en fonction de la quantité, de la qualité et de l'organisation spatiale des habitats nécessaires à leur survie. Parallèlement, les corridors écologiques sont des réseaux d'éléments naturels et semi-naturels du paysage, y compris des noyaux d'habitats et des zones tampons dans une zone définie dans l'espace, visant à faciliter le déplacement des espèces. Ils sont essentiels pour permettre aux espèces de migrer vers le nord en réponse au changement climatique.

Les changements climatiques nuisent aux écosystèmes isolés et entraîneront des répercussions sur l'importante biodiversité du parc de la Gatineau. À l'heure actuelle, l'urbanisation, les corridors de transport et les terres sauvages transformées à l'intérieur et autour du parc créent des obstacles empêchant les espèces de s'adapter aux changements et de se déplacer vers des écosystèmes qui leur conviennent.

En 2012, la Commission de la capitale nationale (CCN), qui gère le parc de la Gatineau, a commandé une étude exhaustive pour identifier les corridors possibles autour du parc. Cependant, au cours de la décennie précédente, seules quelques actions ont été entreprises pour préserver ou restaurer le réseau local d'aires protégées. Par conséquent, ses écosystèmes sont progressivement isolés et les possibilités de créer et de maintenir des corridors s'amenuisent. À l'intérieur du parc, la connectivité est également un problème en raison de la présence de sentiers non officiels, de routes et d'une utilisation incompatible des terres.

Les corridors écologiques sont essentiels au maintien de l'intégrité environnementale. Par conséquent, la SNAP-VO soutient les efforts actuels de la CCN pour maintenir et restaurer le réseau de connectivité autour du parc de la Gatineau. Nous faisons également la promotion de l'importance et de la valeur de l'établissement de corridors écologiques auprès des intervenants, des décideurs et des collectivités.

Valeur économique

Des études ont démontré que les parcs et les aires protégées ont des retombées économiques tangibles pour les collectivités environnantes. Ainsi, les résidents et les municipalités de l'Outaouais tirent un rendement financier direct de leur proximité avec le parc de la Gatineau.

L'estimation de la valeur financière d'une aire protégée comporte deux volets : sa contribution au produit intérieur brut (impact économique) et la valeur collective des services écosystémiques qu'elle fournit (valeur des écosystèmes). Les services écosystémiques sont les divers avantages pour la société fournis par les différents écosystèmes du parc. Ces services sont nombreux, notamment l'habitat pour la biodiversité, la régulation du climat et les loisirs de plein air. L'accès à la nature améliore la santé mentale, comme cela a été rendu encore plus évident lors de la pandémie de la COVID-19.

En mars 2017, un rapport commandé par la CCN a estimé l'impact économique du parc de la Gatineau à 241,5 M \$. L'impact sur l'emploi a été estimé à 4728 emplois équivalents temps plein, et on estime à 2,66 millions le nombre de visites dans le parc.

Des chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais ont identifié les services écosystémiques du réseau vert de la CCN dans la région de la capitale nationale. Ils ont estimé leur valeur à 332 millions de dollars. Une analyse plus poussée des types d'utilisation du sol dans le parc de la Gatineau a permis à un chercheur de calculer la valeur totale des services écologiques fournis par le parc de la Gatineau à 152,6 millions de dollars.

Bien que l'évaluation de la valeur économique des services écosystémiques soit subjective, elle constitue un outil précieux pour la prise de décision car elle donne une valeur quantitative aux services fournis par les espaces naturels. Par conséquent, la SNAP-OV préconise que les autorités réglementaires et administratives tiennent compte de la valeur des écosystèmes et de l'impact économique lorsqu'elles prennent des décisions concernant le parc de la Gatineau.

Propriétés privées

Le parc de la Gatineau a été constitué par le transfert de terrains publics appartenant à la province et l'acquisition de terrains privés, parfois par expropriation dans certains secteurs. Plusieurs terrains sont encore des propriétés privées et relèvent de la compétence municipale. Selon la CCN, les propriétaires privés comptent pour un peu moins de 0,7 % de la superficie du parc. Il s'agit de terrains résidentiels, de chalets ou de terrains vacants, principalement dans les enclaves du lac Meech, du lac Kingsmere et du secteur de Skyridge.

Ces propriétés privées à l'intérieur du parc ne sont pas soumises aux règlements ou aux politiques de la CCN et demeurent sous le contrôle de plusieurs municipalités et de la province du Québec. Elles entraînent la fragmentation de l'habitat, la perte de l'intégrité de l'écosystème, la restriction de l'accès public, la détérioration des zones riveraines, la baisse de la qualité de l'eau et la perte du plaisir partagé.

En revanche, l'acquisition de propriétés privées par la CCN augmente la quantité de terres publiques et réduit la pression sur les écosystèmes. Par conséquent, la SNAP-VO encourage les autorités gouvernementales à poursuivre l'achat de terrains privés par le biais d'une politique de vente volontaire. Toutefois, lorsque l'utilisation des terres menace l'intégrité écologique du parc de la Gatineau, la CCN doit utiliser ses pouvoirs d'expropriation pour le préserver. Il faudrait également envisager d'obtenir l'accès aux terrains situés au sud-ouest du Parc. Cependant, bien qu'ils soient à l'extérieur de ses limites actuelles, ils sont utilisés de façon informelle pour accéder aux sites d'activités et sont considérés comme essentiels au fonctionnement du parc.

Une fois les propriétés privées acquises, la SNAP-VO s'attend à ce que la CCN prenne des mesures pour naturaliser les terrains si nécessaire.

En attendant, les MRC, les municipalités et les propriétaires du parc de la Gatineau doivent respecter le milieu naturel dans lequel ils résident. Par conséquent, nous nous engageons également à travailler avec ces intervenants afin de développer et d'adopter les meilleures pratiques environnementales telles que le maintien du couvert forestier, la protection des habitats riverains, la prévention de l'érosion, le choix d'emplacements appropriés pour l'érection de bâtiments et d'autres structures, et le maintien de corridors pour la faune.

De même, les actions décrites précédemment devraient être appliquées aux propriétés privées et municipales entourant le parc de la Gatineau. Les décisions de gestion de ces propriétés ont des effets directs sur l'intégrité écologique et la connectivité du parc.

Activités récréatives

Tel que mentionné précédemment, le parc de la Gatineau reçoit environ 2,6 millions de visites par année, accueillant plus de 600 000 visiteurs par année. En tant qu'espace vert le plus important de la région de la capitale nationale, le parc de la Gatineau est essentiel pour maintenir la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes régionaux et pour offrir des activités récréatives aux visiteurs.

La SNAP-VO a toujours plaidé en faveur d'une utilisation responsable du parc, dans le respect des règles et règlements de la CCN, conformément à la science de la conservation de la biodiversité.

Actuellement, les activités récréatives dans le parc semblent échapper à tout contrôle et de multiples groupes d'utilisateurs en font une utilisation excessive. Cette situation crée des conflits entre les utilisateurs, réduisant la qualité de leur expérience.

Nous reconnaissons qu'il est difficile de gérer le nombre de visiteurs et les groupes d'intérêt dans le parc de la Gatineau. Cependant, les groupes récréatifs sont disponibles et prêts à s'engager avec la CCN pour collaborer sur des questions telles que l'accès et la gestion des sentiers. Notre équipe soutient et souhaite faciliter cet engagement entre les parties prenantes.

Néanmoins, la SNAP-VO recommande également d'accroître l'autorité de la CCN afin de faire respecter de manière appropriée les politiques de conservation et de loisirs. De plus, nous nous opposons fermement à l'utilisation de tout véhicule motorisé récréatif, comme les VTT, les motoneiges et les motos hors route, car ils sont incompatibles avec le maintien de l'intégrité des espaces naturels.

Transport

Les niveaux élevés de fréquentation ont créé des problèmes et des défis importants en matière de transport dans le parc de la Gatineau. Les embouteillages, en particulier lors d'événements comme le "Coloris automnal" annuel, et le stationnement non autorisé sur ce que le public considère comme des voies d'accès entraînent une congestion et des dommages à la chaussée. De plus, les véhicules motorisés entraînent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, des collisions avec la faune et un manque de sécurité sur les promenades, notamment pour les cyclistes.

Ces problèmes sont apparus parce que le parc de la Gatineau offre peu de transports en commun. La plupart des visiteurs utilisent des véhicules motorisés. Malheureusement, cela signifie aussi que le parc n'est pas accessible à tous. Les personnes à mobilité réduite et celles qui n'ont pas les moyens de posséder ou de louer un véhicule motorisé ne peuvent pas découvrir cet espace naturel et profiter de ses bienfaits pour la santé.

La SNAP-VO soutient l'interdiction de la fragmentation de l'habitat causée par les nouvelles routes et les nouveaux sentiers proposés afin de réduire l'impact sur l'intégrité écologique du parc. Nous demandons également qu'aucun nouvel espace de stationnement ne soit créé dans les limites du parc. De plus, nous demandons instamment aux agences gouvernementales d'explorer la possibilité de fournir des navettes, des autobus et d'autres services de transport en utilisant le micro-transport à la demande. Puisque tous les résidents de la région de la capitale nationale profitent du parc, nous préconisons également que tout projet de transport

interprovincial tienne compte des considérations relatives au transport dans le parc de la Gatineau.

Législation

En l'absence d'une législation protectrice, la proximité du parc de la Gatineau à une grande zone urbaine, la construction résidentielle continue et les niveaux élevés de fréquentation constituent une menace croissante pour son intégrité écologique.

Afin de s'assurer que le parc reste intact pour les générations futures, la SNAP-VO demande au gouvernement de lui accorder par voie législative une protection équivalente à celle d'un parc national canadien, avec des limites protégées par la loi et l'intégrité écologique comme priorité de gestion.

Après une longue discussion avec des législateurs, des experts en environnement et en conservation et divers autres intervenants, la SNAP-VO a identifié ces trois considérations clés qui devraient être incluses dans tout projet de loi concernant la protection du parc :

- Inscrire le parc de la Gatineau et ses limites dans la loi et le dédier aux générations futures.
- S'assurer que l'intégrité écologique est la priorité de gestion du parc.
- Stipuler que les modifications des limites du parc de la Gatineau ne peuvent être apportées que par l'approbation du Parlement, comme c'est le cas pour les parcs nationaux du Canada.